



INTERCLUBS

CHARTRE DU CAPITAINE

Cette charte concerne tous les adhérents de l'OBC participant au championnat Interclubs en tant que capitaine d'équipe. Elle vient en supplément de la charte Joueur qui doit obligatoirement être signée en préalable.

LE CAPITAINE S'ENGAGE A:

- Maintenir une communication active avec tous les joueurs de l'équipe d'Interclubs dont il a la charge, notamment en cas de report de rencontre
- Définir avec les joueurs la composition de l'équipe ET vérifier la présence d'un arbitre du club pour les rencontres à domicile, au minimum 72 h avant toute rencontre
- Développer un esprit d'équipe, la sportivité et la solidarité dans l'intérêt des joueurs et du club
- Organiser les déplacements et être responsable des verres de l'amitié en fin de rencontre
- Envoyer les notes de frais au minimum 15 jours avant la fin de l'exercice comptable se terminant le 31 mai
- Maitriser le règlement LFBB des Interclubs afin de pouvoir assurer la conformité lors d'une rencontre à domicile et en vérifier la légalité lors d'une rencontre en déplacement
- Pour les rencontres à domicile, gérer les feuilles de match par voie informatique et garantir l'impression des résultats dès la fin de la rencontre à l'aide de l'imprimante du club
- Ne pas diffuser, par quelque media que ce soit, les feuilles de résultats de rencontre. Seul, le site officiel de la LFBB fait foi (www.competitions.be)
- Transmettre au secrétaire par email (c205@lfbb.be) la feuille de résultat au format pdf dans les 72h à l'issue de chaque rencontre

Je soussigné(e) _____
reconnait avoir lu la charte ci-dessus et m'engage à la respecter pour la saison actuelle.

Lieu, Date :

Signature :

Note : Tout manquement constaté à cette charte pourra faire lieu de la part du Conseil d'Administration et après examen du dossier et auditions des parties d'une sanction.